

MÊMES ÉTUDES, MÊMES DROITS : L'UNION ETUDIANTE EXIGE L'ABROGATION DE BIENVENUE EN FRANCE



EDITO

Depuis le mois de décembre 2024, les étudiant·es sont mobilisé·es partout en France contre le projet réactionnaire et austéritaire que le gouvernement souhaite imposer à nos universités. Nous refusons l'Université élitiste, fermée aux classes populaires et aux étudiant·es étranger·es que des années de politiques libérales façonnent. C'est pourtant à elles et eux que ce gouvernement veut aujourd'hui faire payer le prix de ses politiques ! Ainsi, de nombreuses universités s'apprêtent à se saisir de Bienvenue en France pour faire les poches des étudiant·es étranger·es, en augmentant drastiquement leurs frais d'inscription pour renflouer leurs caisses, sous les encouragements et le chantage du gouvernement. Face à leur projet, des milliers d'étudiant·es sont rassemblé·es en assemblées générales dans les lieux d'études et perturbent le fonctionnement de leurs cours pour rappeler qu'étudier est un droit et pas un privilège et obtenir la gratuité et l'accès de toutes et tous à l'enseignement supérieur.

A l'Union Étudiante, la réponse est claire : nous ne laisserons pas une université augmenter ses frais d'inscription, pour qui que ce soit ! Dans un contexte d'explosion des politiques et des actes racistes dans notre pays, l'Université doit affirmer sa volonté d'être un rempart contre l'extrême-droite et ses idées.

Ce dossier de presse, adossé à notre proposition de loi pour supprimer Bienvenue en France, a vocation à donner à voir l'ampleur et les conséquences réelles de ces politiques à visée raciste, xénophobe et anti-sociale mais aussi les différentes mobilisations locales pour en finir avec ces politiques, comme à Strasbourg ou Aix-Marseille. Contre le projet d'Emmanuel Macron et Marine Le Pen pour nos universités, l'Union Étudiante défend ici une université gratuite et ouverte à toutes, y compris aux étranger·es !

QU'EST-CE QUE BIENVENUE EN FRANCE ?

“Bienvenue en France”.

Tel est le nom ironique donné à la stratégie d'attractivité des universités françaises pour les étudiant·es internationales-aux, présentée en novembre 2018 aux Rencontres Universitaires de la francophonie. Celle-ci s'articule autour de trois piliers théoriques :

- *l'amélioration des conditions d'accueil des étudiant·es étranger·es,*
- *la mise en place de droits d'inscription différenciés*
- *et le renforcement de la présence de l'enseignement supérieur français à l'étranger.*

L'objectif affiché par le gouvernement est celui d'une meilleure attractivité de la France pour les étudiant·es, avec, à l'horizon 2027, un objectif de 500 000 étudiant·es en mobilité contre 320 000 au moment de la présentation du texte.

Quant aux conditions d'accueil des étudiant·es étranger·es en 2019, la France accuse un retard sur les politiques d'accueil. Le gouvernement lui-même admet que cela donne lieu à une aggravation du sentiment d'isolement des étudiant·es en mobilité internationale, sans compter la complexité des procédures administratives et l'entrave à l'obtention d'aides sociales¹.

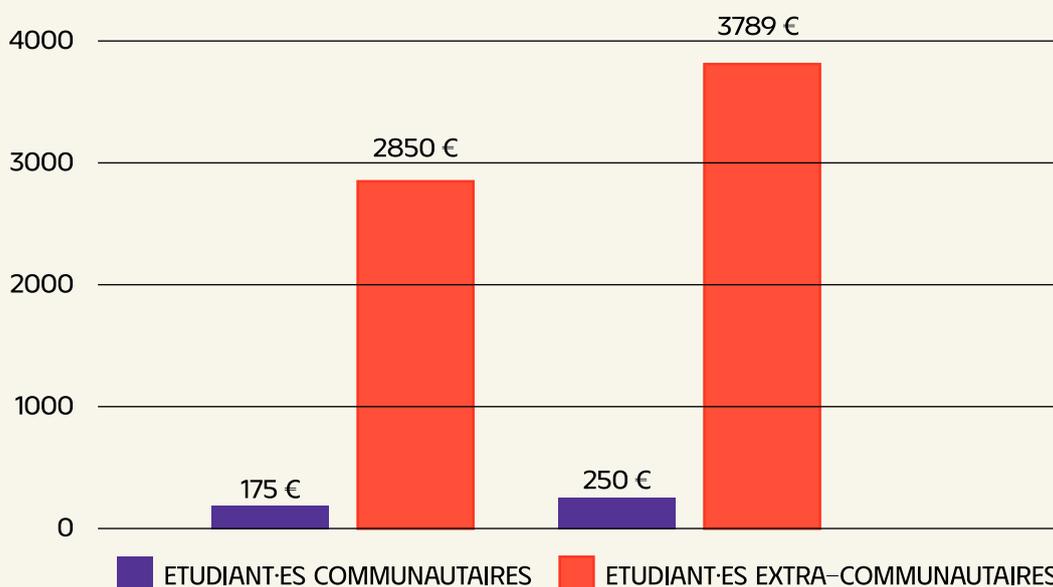
Si la France était le 4^e pays le plus attractif en 2019, elle n'est que le 7^e aujourd'hui, preuve que le nombre d'étranger·es venant y étudier croît moins vite qu'ailleurs.

La mise en place de frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es

1. Présentation sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche de la stratégie bienvenue en France : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bienvenue-en-france-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux-49178#:~:text=Avec%20la%20strat%C3%A9gie%20%22Bienvenue%20France,ou%20d'une%20mobilit%C3%A9%20dipl%C3%B4mante.>

étranger·es est alors présentée comme une nécessité pour répondre à ce besoin d'attractivité, dans une logique marchande visant à rendre le diplôme rare et coûteux. Le gouvernement d'Emmanuel Macron de l'époque assume ainsi de faire financer aux étudiant·es l'Université et de contrevenir au principe de gratuité du service public l'enseignement supérieur. Cette offensive s'inscrit pleinement dans la mise en concurrence internationale des universités reposant sur la course à la meilleure place dans le classement de Shanghai, toujours selon le paradigme où le prix du diplôme serait garant de la qualité.

Enfin, pour donner quelques chiffres, près de 10 000 étudiant·es sont aujourd'hui contraint·es de payer ces frais différenciés à plein tarif, soit un nombre en augmentation nette de 20% en un an. Au total, ce sont près de 80% des étudiant·es extracommunautaires qui sont assujetti·es à ces frais et pourraient donc les payer dans leur intégralité si la dynamique de généralisation de l'application de Bienvenue en France se confirme. Pour rappel, ces frais différenciés s'élèvent aujourd'hui à :



I. AU COMMENCEMENT DE BIENVENUE EN FRANCE : **DES POLITIQUES AUSTÉRITAIRES ET RACISTES**

La stratégie Bienvenue en France s'inscrit dans la continuité de la libéralisation à outrance de l'enseignement supérieur telle que voulue par Emmanuel Macron. Présentée pour "gagner la bataille de la concurrence internationale entre nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche"¹, elle vient renforcer les logiques de compétitivité internationale au détriment des conditions de vie et d'études des étudiant·es.

Malgré la mobilisation unanime de l'ensemble de la communauté universitaire contre les frais différenciés lors du passage de Bienvenue en France au CNESER (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche), le gouvernement d'Edouard Philippe a érigé l'application des frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es extra-communautaires comme la norme. La rentrée universitaire 2019/2020 voit la mise en place de Bienvenue en France dans certaines universités, qui utilisent notamment l'argument du sous-financement de leur établissement pour justifier l'application de ces frais différenciés.

1 Discours d'Edouard Philippe, le 19 novembre 2018 à l'occasion de la rencontre universitaire de la francophonie au Cent-Quatre, Paris. Il y présente la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux "Bienvenue en France". <https://www.info.gouv.fr/discours/10704-presentation-de-la-strategie-d-attractivite-pour-les-etudiants-internationaux>

A. SOUS-FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS : LES ÉTUDIANT·ES PAIENT LA FACTURE À LA PLACE DU GOUVERNEMENT !

Bienvenue en France s'inscrit parfaitement dans les politiques de libéralisation de l'enseignement supérieur telles que nous les connaissons depuis deux décennies. Sa recette est simple : précariser les établissements à l'extrême et faire payer les déficits aux étudiant·es étranger·es en premier lieu, avec le spectre d'une généralisation des frais d'inscription pour toutes et tous qui ne fait que s'approcher.

1. BAISSÉ CHRONIQUE DES DOTATIONS AUX ÉTABLISSEMENTS : UNE PAUPÉRISATION ASSUMÉE

Les dernières décennies de libéralisation de l'enseignement supérieur sont allées de pair avec une privatisation renforcée et une précarisation aggravée du service public. Ainsi, en 2024, 60 universités sur 75 universités sont en déficit et le budget Bayrou-Macron pour 2025 prévoit une coupe nette de 1,5 milliards dans le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette précarisation des universités a été renforcée par Emmanuel Macron, qui n'a eu de cesse d'attaquer les financements de nos universités publiques et de renforcer la logique d'autonomie des universités, avec notamment une explosion des appels à projets et des statuts d'Établissement expérimental ou de Grand établissement.

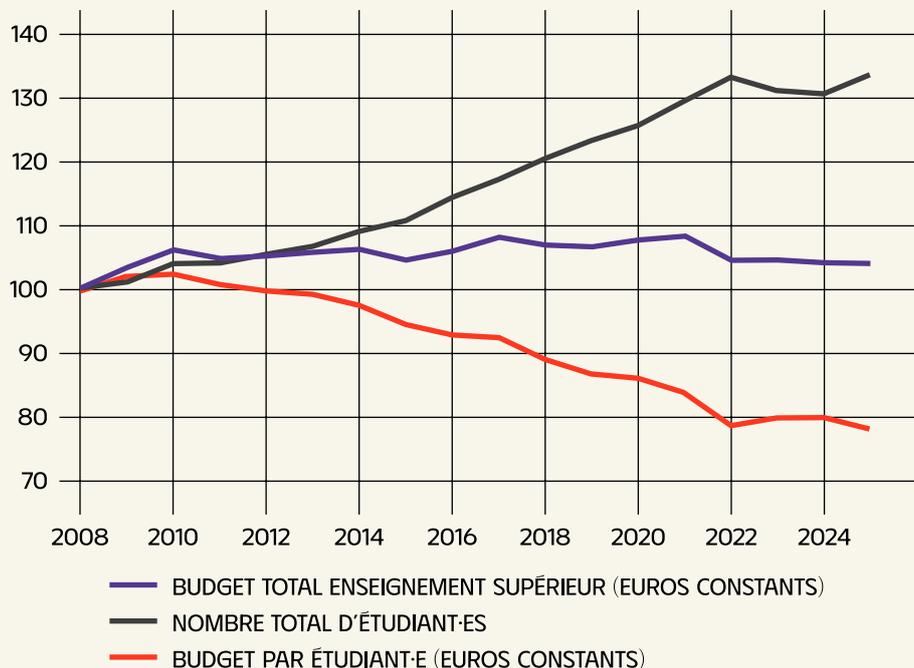
Pourtant, dans le même temps, les effectifs étudiants continuent d'augmenter. En 10 ans, ce sont près de 271 000 étudiant·es supplémentaires. Si cette massification est nécessaire pour permettre aux jeunes de se former, s'émanciper et obtenir un haut niveau de qualifications, il s'agit d'une charge financière qui doit nécessairement être compensée. Or, cette hausse de la démographie étudiante n'a pas été suivie de politiques budgétaires fortes. Au contraire, le budget par étudiant·e ne cesse de baisser.

Ce désengagement total des gouvernements successifs s'illustre également par la non-prise en charge du dégel du point d'indice des fonctionnaires ou encore du Glissement vieillesse et technicité (GVT).

Les coupes budgétaires à répétition concernant l'enseignement supérieur et la recherche sont autant d'atteintes graves à la pérennité du service public d'enseignement supérieur et à sa démocratisation pour permettre l'accès et la

LA CHUTE DU BUDGET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR ÉTUDIANT·E EN FRANCE

(base 100 en 2008)



Lecture : le nombre d'étudiant·es a augmenté de 35% en France entre 2008 et 2025. Le budget de l'enseignement supérieur a progressé de 5% (en euros constant). Au total, le budget par étudiant a baissé de 22%.

Source : Lucas Chancel et Thomas Piketty.

réussite de toutes à l'Université. Le budget Bayrou-Macron va conduire à une nouvelle saignée pour nos universités. Ce sont en premier lieu les étudiant·es les plus fragiles qui seront touché·es par ces mesures, qui n'ont vocation qu'à les exclure de l'enseignement supérieur : bourses supprimées, formations réduites ou fermées, explosion des loyers CROUS ou encore augmentation des frais d'inscription.

Parmi les publics concernés par ces politiques, les étudiant·es étranger·es sont directement dans le viseur. Pour faire payer leur déficit, certaines universités sont en train de passer en force une hausse des frais différenciés pour les étudiant·es extracommunautaires. Mais ce n'est pas aux étudiant·es étranger·es de payer le prix de leurs dettes !

2. APRÈS LES ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ES, LA GÉNÉRALISATION DES FRAIS D'INSCRIPTION POUR TOUSTES EN LIGNE DE MIRE

La sélection sous Macron est fondée sur une sélection par l'argent. En 2017, les Macron leaks annonçaient le projet d'Emmanuel Macron pour l'enseignement supérieur : celui de la construction d'une université élitiste et marchande. Après Parcoursup et l'instauration d'une violente sélection à l'entrée en licence, Emmanuel Macron a poursuivi son travail de destruction de l'université publique par la mise en place du décret xénophobe et raciste Bienvenue en France.

Les étudiant·es internationales·aux sont pris·es en tenaille par un gouvernement raciste et libéral qui sous-dote les universités et fait du chantage à l'amende monétaire et des universités qui acceptent d'en faire les premier·es sacrifié·es du désengagement de l'État.

Emmanuel Macron rêve d'une Université à l'anglosaxonne. Comme au Royaume-Uni, il s'en est d'abord pris aux étudiant·es les plus vulnérables et les moins à même à s'organiser en visant les étudiant·es étranger·es. En janvier 2022, quelques mois avant la présidentielle, il affirmait clairement :

“On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur est quasi-gratuit”.

La hausse des frais d'inscription concerne aujourd'hui des publics spécifiques et particulièrement précaires. Demain, l'objectif des marconistes est de la généraliser à toutes les étudiant·es pour renforcer la logique marchande de notre système d'enseignement supérieur et faire du diplôme un bien comme un autre, qui se paie cher, très cher.

B. UN RACISME ET UN TRI SOCIAL INSTITUTIONNALISÉS À L'UNIVERSITÉ

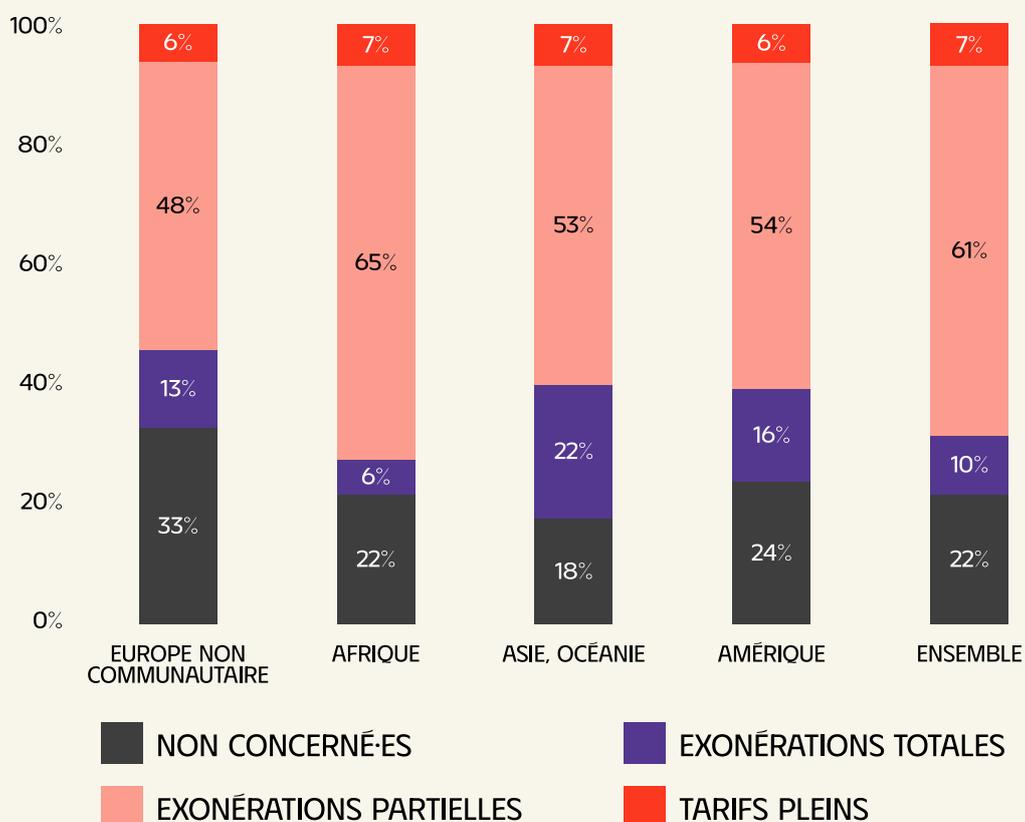
Si les libéraux, dont Emmanuel Macron fait partie, ont pour objectif la généralisation de frais d'inscription exorbitants pour marchandiser le diplôme, il n'est pas anodin que les gouvernements successifs ne se soient encore attaqués, principalement, qu'aux étudiant·es étranger·es. Il y a là une véritable offensive à visée raciste et xénophobe, qui ne peut être considérée sans une lecture plus large du contexte politique.

1. UN CONTEXTE D'EXTRÊME DROITISATION DU POUVOIR ET DE SURENCHÈRE RACISTE

«Bienvenue en France» intervient donc dans un double contexte politique austéritaire et raciste. Il s'agit d'un décret qui applique des frais différenciés aux étudiant·es selon leur nationalité et seulement si celle-ci est extra-européenne. Ce projet s'attaque notamment directement aux étudiant·es du continent africain qui représentent près de 50 % des étudiant·es internationaux, 60 % si l'on ne prend en compte que ceux hors Union européenne.

Ainsi, 72% des étudiant·es venant du continent africain sont susceptibles d'être concerné·es par des frais d'inscription différenciés, partiellement exonérés ou de plein tarif. En comparaison, c'est 52% des étudiant·es d'Europe non communautaire, et 60% des étudiant·es d'Amérique, ainsi que d'Asie et Océanie, qui sont dans ce cas de figure.

RÉPARTITION DES ÉTUDIANT·ES INTERNATIONAUX·ALES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SOUMIS AUX DROITS DIFFÉRENCIÉS PAR CONTINENT EN 2023-2024



Source : MESR-SIES

«Bienvenue en France» entérine donc une fois de plus dans la loi la préférence nationale, concept raciste originaire de l'extrême droite. Ce décret s'inscrit dans la longue liste de lois xénophobes adoptées notamment ces dernières années par la Macronie, avec en tête la loi Immigration de Darmanin en 2024.

Cette accélération des politiques racistes menées au niveau du gouvernement se traduit également par une forte répression à l'encontre des migrant-es qui risquent leur vie, s'exposent à une insécurité grandissante et cherchent de meilleures conditions d'existence, comme l'illustre le traitement inhumain et profondément violent des mineur-es isolé-es occupant la Gaîté-Lyrique jusqu'à leur expulsion le 18 mars. Ces attaques visent en particulier les personnes extra-européennes : pour le gouvernement d'Emmanuel Macron, toutes les vies ne sont pas équivalentes.

2. LA SÉLECTION PAR L'ARGENT ET PAR L'ORIGINE NATIONALE À L'UNIVERSITÉ

Les étudiant-es étranger-es sont parmi les plus précaires aujourd'hui. Ils et elles sont exclu-es du système de bourses et des aides financières du Crous, hors aides ponctuelles, et subissent donc une précarité très forte sans solution pour en sortir. Aussi, ces étudiant-es sont nombreux-ses à ne pas pouvoir se salarier au même titre que les étudiant-es français-es en parallèle de leurs études, en raison d'une restriction des durées de travail ou d'un difficile accès à des autorisations légales.

A cela s'ajoute un parcours du combattant auquel doit se livrer l'étudiant-e qui souhaite réaliser ses études en France. L'étudiant-e doit ainsi justifier d'une somme annuelle d'au moins 7 380€ sur son compte bancaire et franchir de nombreuses étapes administratives, dont l'accès à un titre de séjour et son bon renouvellement. Ce montant ainsi que les frais d'inscription différenciés doivent être mis en perspective avec le salaire moyen annuel de certains pays : ainsi, en Tunisie, celui-ci s'élève à 3 551€, à 3 801€ pour le Vietnam ou 8 552€ au Brésil.

Il est donc impensable de croire à l'argument de l'attractivité, brandi pour justifier l'explosion des frais différenciés pour les étudiant-es extracommunautaires. Il s'agit uniquement là d'une façon d'enfoncer dans la misère des étudiant-es venu-es en France poursuivre leurs études.

Le projet derrière Bienvenue en France est bien celui d'une double hiérarchie entre étudiant·es. Cette classification se fait d'abord sur la base de la nationalité, pour empêcher à certain·es d'accéder à l'enseignement supérieur. Cela se traduit aussi dans les préfectures, elles aussi sous-financées, où l'administration priorise les procédures concernant les personnes de nationalité française à l'accès aux titres de séjour.

Alors qu'aujourd'hui, les politiques et propos racistes des membres du gouvernement et du Président ne sont même plus cachés, il est impératif de dénoncer et de s'opposer à toute attaque envers les étudiant·es étranger·es, qui font partie des principales cibles - avec les étudiant·es musulman·es, de ce gouvernement. Les étudiant·es étranger·es ne peuvent pas être considéré·es comme des variables d'ajustement ou servir de tampon pour faire face à l'attaque budgétaire mais aussi profondément idéologique qui vise les universités et les étudiant·es.

II. LA MISE EN PLACE DE BIENVENUE EN FRANCE À L'ÉCHELLE NATIONALE, ENTRE DISPARITÉS TERRITORIALES ET GUET-APENS POUR LES ÉTUDIANT·ES

A. UNE FORTE DISPARITÉ D'APPLICATION SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET LES TERRITOIRES

1. UNE APPLICATION LIMITÉE À UNE VINGTAINÉ D'UNIVERSITÉS

A la date de novembre 2024, 159 établissements étaient labellisés “Bienvenue en France”, dont 52 universités et 7 grands établissements¹. Les écoles sont également concernées, notamment les écoles d'ingénieur·es avec 58 d'entre elles qui disposent de ce label qui a vocation à distinguer “les établissements qui développent des services spécifiques pour les étudiants internationaux portant sur la qualité : de l'information, des dispositifs d'accueil, de l'accompagnement des enseignements, de la vie du campus, ainsi que du suivi post-diplômant.”

Toutefois, le label n'implique pas automatiquement l'existence de frais d'inscription différenciés dont devraient s'acquitter dans les faits les étudiant·es étranger·es.

Ainsi, plus de la moitié des universités n'applique pas les tarifs différenciés,

1 Liste des établissements labellisés en novembre 2024 : https://www.campusfrance.org/system/files/medias/documents/2025-01/20250109_Liste-EES-Labellises-WEB_hypertexte_159.pdf

et ces dernières font le choix d'exonérer partiellement les étudiant·es étranger·es.

Les universités situées dans des régions moins attractives ou moins internationalisées sont plus susceptibles de ne pas appliquer les droits différenciés, car elles dépendent davantage des étudiant·es étranger·es pour remplir leurs effectifs. À l'inverse, les universités situées dans des villes attractives ou disposant d'une forte renommée internationale, comme les Universités de Strasbourg et Côte d'Azur, sont plus enclines à appliquer les tarifs différenciés, car elles peuvent attirer des étudiant·es malgré les coûts élevés.

En somme, le paysage universitaire français sous «Bienvenue en France» est fragmenté et inégal, oscillant entre une application stricte du dispositif dans certaines universités et une résistance active dans d'autres. Cette situation reflète une tension entre une volonté politique de renforcer les ressources financières des universités en faisant payer les étudiant·es étranger·es extracommunautaires - en exploitant donc la richesse intellectuelle de certains pays dans une logique néocoloniale - et une préoccupation des établissements pour leur attractivité et leur mission d'accueil.

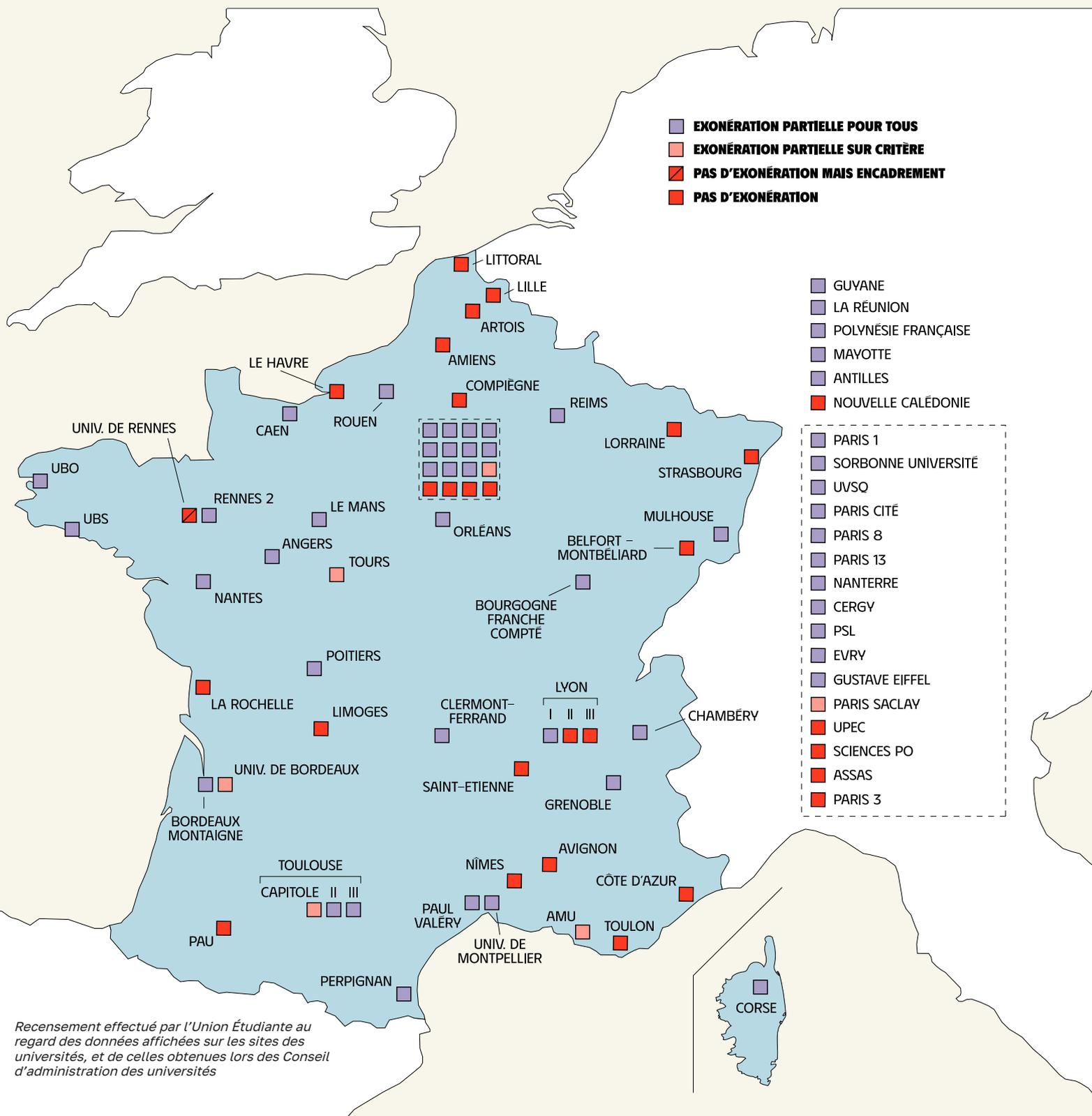
2. DES APPLICATIONS INÉGALES SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET LES TERRITOIRES

Les universités qui appliquent des droits différenciés le font de manière très variable. Ainsi, plusieurs universités appliquent complètement le tarif plein pour les étudiant·es extra-communautaires en premier et deuxième cycles universitaires, comme à l'Université de Limoges, parfois pour l'un de ces deux cycles par exemple à l'Université de Lyon II. D'autres universités ciblent uniquement certains diplômes, par exemple l'Université de Tours pour le Master Urban Planning and Sustainability.

Une autre démarche choisie par certaines universités face à l'arrêté de 2019 est l'exonération pour les étudiant·es venant de pays à faibles revenus. C'est le cas par exemple de l'Université de Bordeaux qui se réfère à la liste de la Banque mondiale des pays à revenus faibles et intermédiaires inférieurs. Aix-Marseille Université adopte pour la rentrée 2025 une approche similaire, en exonérant à 75% les étudiant·es venant de certains pays prédéfinis, ce qui maintient tout de même les frais d'inscription différenciés à hauteur de 712€ en licence et 970€ en master pour les concerné·es. L'Université de Rennes applique également

une exonération partielle, par des frais d'inscription environ 4 fois supérieurs à ceux dont les étudiant-es communautaires s'acquittent, soit s'élevant à 650€ en licence et BUT, 950€ en master, et 1 370€ en cycle de formation d'ingénieur.

DES APPLICATIONS INÉGALES SELON LES ÉTABLISSEMENTS ET LES TERRITOIRES



Recensement effectué par l'Union Étudiante au regard des données affichées sur les sites des universités, et de celles obtenues lors des Conseil d'administration des universités

B. DES INFORMATIONS PARTIELLES OU INEXISTANTES POUR ORGANISER LE RACKET DES ÉTUDIANT·ES

En l'espace d'une année, 20% d'universités supplémentaires ont mis en place Bienvenue en France mais son application reste plus qu'obscur. L'Université de Strasbourg en est un très bon exemple. Cette université a décidé de mettre en œuvre les frais différenciés pour la première fois à la rentrée 2024-2025 mais pour de nombreux étudiant·es inscrit·es via les plateformes Mon Master et Campus France, l'application des frais différenciés n'était pas mentionnée au moment de la validation des vœux.

Les nombreux témoignages recueillis par l'AES (l'Alternative étudiante Strasbourg, membre de l'Union Étudiante) mettent en exergue ce manque d'information et la communication tardive de l'administration mais aussi les conséquences que cela a sur les étudiant·es. Au mois d'octobre, après avoir réglé les frais "nationaux" et la CVEC, les étudiant·es ont reçu une facture leur signifiant de régler la totalité des frais différenciés alors que l'année universitaire avait déjà débutée et que leur inscription universitaire était validée.

Par conséquent, le choix de la formation n'a pu être effectué de manière éclairée et les étudiant·es se retrouvent sous une pression économique injuste et insoutenable. Ils confient que s'ils avaient eu pleinement connaissance de ces tarifs exorbitants, leur choix aurait sans aucun doute porté sur une autre université. Comment peut-on être soumis à des frais dont on n'a pas connaissance ?

La transparence sur la mise en place de ce projet était dès le départ dénoncée par les organisations syndicales. L'application se révèle encore pire que ce que l'on craignait. Dans les faits, les administrations obligent à déboursier près de 4 000 € une fois l'inscription académique validée et une fois la formation débutée. Ce manque d'information résulte d'une inconsistance totale du ministère qui s'obstine à appliquer une politique discriminatoire pensée uniquement pour accomplir un projet idéologique libéral et xénophobe. Les nombreuses "fiches et guides de mise en œuvre"¹ communiquées par la DGESIP aux établissements témoignent de la difficulté technique de l'application, d'autant plus pour des

1 Guides et méthodes envoyées aux services administratifs des universités entre mars et avril 2019. Ce sont des documents supposés simplifier la mise en œuvre des politiques ministérielles or, elles sont peu suivies et témoignent d'une décision unilatérale du gouvernement.

universités déjà dépouillées de moyens humains et économiques.

Le prétexte de l'attractivité n'est donc qu'un moyen pour racketter des étudiant·es déjà précaires dans un service public dégradé et marchandisé.

C. LES UNIVERSITÉS SOUMISES À UN SEUIL MAXIMAL D'EXONÉRATION DES FRAIS D'INSCRIPTION

Il existe, depuis 1984, un seuil maximal d'exonération des frais d'inscription fixé à 10% pour toutes les universités. Lors de la mise en place de Bienvenue en France, le gouvernement s'est servi de ce seuil pour contraindre les universités à appliquer la hausse, ou à devoir choisir entre exonérer les étudiant·es étranger·es et les autres. Revenons sur la base juridique de ce seuil maximal, encore méconnu.

Décret n°84-13 du 5 janvier 1984 relatif à l'exonération des droits de scolarité dans les universités.

Ce décret pris par le premier ministre de l'époque entérine un seuil de 10 % de capacité d'exonération des frais d'inscription hors boursiers de l'État et pupilles de la Nation.

Article 3 :

Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement, en application de critères généraux fixés par le conseil d'établissement et dans la limite des 10 p. 100 des étudiants inscrits, non compris les personnes mentionnées à l'article 2 [...].

Articles du code de l'éducation

- R 719-49 Les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'État, les pupilles de la Nation et les pupilles de la République sont, de plein droit, exonérés du paiement des droits d'inscription afférents à la préparation d'un diplôme national ou du titre d'ingénieur diplômé, dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.
- R 719-50 Peuvent en outre bénéficier d'une exonération du paiement des droits d'inscription :
 - 1° Les étudiants qui en font la demande en raison de leur situation personnelle, notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi ;

2° Les étudiants dont l'inscription répond aux orientations stratégiques de l'établissement ;

La décision est prise par le président de l'établissement en application de critères généraux et des orientations stratégiques fixés par le conseil d'administration, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits, non comprises les personnes mentionnées à l'article R. 719-49.

L'exonération peut être totale ou partielle.

De façon pratique, dans les universités aujourd'hui, ce sont les CFVU (ou équivalents) et les CA qui ont le pouvoir de décider de l'application ou non des frais différenciés, notamment par le biais d'une exonération ou non.

Ce seuil d'exonération limité à 10% des inscrit·es hors boursiers n'est pas une nouveauté et fait étonnement peu débat. Or, aujourd'hui, il est un des arguments principaux des universités pour faire appliquer les frais différenciés.

En effet, le gouvernement, lors de l'application de Bienvenue en France, a fait rentrer dans ce cadre des 10% toute exonération, totale ou partielle, des frais d'inscription des étudiant·es étranger·es. Donc si une université ne souhaite pas appliquer les frais d'inscription exceptionnels pour les étudiant·es étranger·es, et que cela fait passer le seuil d'exonération au-dessus des 10%, elle se retrouve face à trois possibilités : appliquer les frais d'inscription différenciés, exonérer moins d'étudiant·es français·es ou ne pas respecter la loi.

Notons aussi que si une université choisit d'appliquer partiellement les frais d'inscription différenciés, par exemple de n'en faire payer que la moitié, les étudiant·es sont quand même considéré·es comme exonéré·es et rentrent dans le seuil des 10% ! Il y a donc une incitation très claire à appliquer entièrement les frais d'inscription différenciés, et à ne pas pratiquer d'exonération, même partielle.

Enfin, Bienvenue en France n'est pas seulement une aberration pour les étudiant·es, mais aussi pour les universités. En effet, l'application des frais différenciés de Bienvenue en France entraîne mécaniquement une perte d'attractivité pour celles-ci. De plus, si elles font le choix d'exonérer les étudiant·es étranger·es pour développer son attractivité à leur égard, le seuil des 10% les contraint.

III. PRÉCARITÉ DES ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ES ET **POLITIQUE D'ACCUEIL CATASTROPHIQUE**

A. ANATOMIE D'UN PARCOURS DU COMBATTANT PRÉCAIRE

Les politiques néolibérales entraînent à la fois une casse de l'université et une précarisation de toute la jeunesse, qui touche particulièrement les étudiant·es étranger·es. Le système de bourses français ne permet pas de lutter contre la précarité étudiante, le nombre de bourses est constamment réduit et les augmentations de bourses sont insuffisantes par rapport à la hausse des frais de scolarité et l'inflation.

A titre d'exemple, depuis 2020, alors que la population étudiante a augmenté de 40 800 étudiant·es (+1,5%), les bourses sont versées à 58 248 bénéficiaires en moins, soit -7,8%. Depuis 2017, les frais d'inscription à l'université ont aussi largement augmenté, ceux-ci ont atteint 332€ en moyenne en 2024, soit plus 115€ depuis 2017. Ces politiques néolibérales ont causé une perte de pouvoir d'achat des étudiant·es en 7 ans de 220€ en moins chaque mois, soit, pour l'année 2024, une perte de 2 650€.

1. UNE PRÉCARITÉ MULTIFORME ET RENFORCÉES POUR LES ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ES

Les étudiant·es étranger·es, qui sont exclu·es notamment du système de bourses et d'un certain nombre d'aides, sont parmi les plus durement touché·es par la précarité, sous toutes ses formes.

- Une précarité financière importante d'abord. En 2023, 41% des étudiant·es étrangers·es déclarent éprouver des difficultés financières telles qu'il leur

a été impossible de faire face à leur besoins (alimentation, loyer, gaz ou électricité, etc.) contre 15% pour les étudiant·es de nationalité française.

- Ils et elles sont particulièrement concerné·es par une grande précarité alimentaire puisqu' ¼ des étudiant·es étranger·es bénéficient d'une aide alimentaire et nombreux·ses sont ceux qui n'ont pas fait la demande mais souhaiteraient y avoir accès (32% des répondant·es). De plus, 1 étudiant·e étranger sur 6 déclare sauter régulièrement des repas pour raisons financières.
- Le rapport à la santé des étudiant·es étranger·es est lui aussi particulièrement précaire : ils et elles sont ainsi plus nombreux·ses à renoncer à des soins faute d'argent.
- Enfin, l'enquête sur le mal-logement étudiant menée par l'Union Étudiante à la rentrée 2023 met en avant la fragilité des étudiant·es étranger·es pour accéder à un logement digne et abordable. Bien souvent, ils et elles figurent parmi les plus mal-logé·es, notamment en raison du manque de ressources financières mais aussi du manque d'accompagnement. Des bailleurs vont même louer leur logement plus cher sur le seul critère de la nationalité, en comparaison à des étudiant·es français·es logé·es dans le même immeuble (rapport MalvenuEs). Beaucoup d'étudiant·es étranger·es ne trouvent alors pas de logement fixe abordable et se retrouvent à la rue, ou survivent via des hébergements temporaires grâce à des connaissances ou d'associations. L'accès au logement est d'autant plus difficile que les propriétaires conditionnent parfois l'hébergement à des services sexuels pour les étudiantes notamment.

Cette précarité plus forte chez les étudiant·es étranger·es s'explique par l'exposition à des facteurs aggravants de la précarité étudiante, ces facteurs étant également renforcés par d'autres inégalités sociales.

Parmi ces facteurs, la question de l'isolement est centrale puisque contrairement à 1/3 des étudiant·es, les étudiant·es d'origine étrangère ne vivent généralement pas avec leur famille et ne bénéficient pas d'autant d'aide de leur famille. L'aide de la famille est pourtant cruciale car elle représente, en moyenne, 47% des ressources des étudiant·es. L'isolement des étudiant·es étranger·es participe donc fortement à leur précarisation.

Cet isolement est accru par le fait que les parents ne peuvent pas leur envoyer d'aides financières car leurs salaires, dans le pays d'origine de l'étudiant·e, sont largement inférieurs aux salaires et donc au coût de la vie en France.

Les étudiant·es étranger·es sont généralement contraints de travailler pour subvenir à leurs besoins mais ce travail est à peine suffisant pour garantir un logement, un accès aux soins, un accès à l'alimentation et le paiement des frais de scolarité.

A la restriction du nombre d'heures pouvant être travaillées en tant qu'étudiant·e étranger·e, s'ajoute la faible rémunération et le type de travail précaire auxquels font face ces étudiant·es. En effet, la nécessité impérieuse de trouver du travail favorise des discriminations, comme l'illustre le cas de cette étudiante turque (rapport MalvenuEs) :

"[...] Un jour j'étais contactée par une autre pizzeria italienne dans mon quartier qui cherchait quelqu'un pour le service... J'ai essayé de négocier un petit peu pour le salaire et pour les horaires et elle m'a dit : « Tu n'es pas Européenne, tu peux pas négocier [...] ».

Les étudiant·es étranger·es font ainsi face à d'importantes discriminations racistes et xénophobes.

► 1. Déclaration de traitements inégaux ou de discriminations subis, par motif et par ascendance migratoire ou ultramarine									en %
	A déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations au cours des cinq dernières années ¹	Motifs cités par les personnes ayant déclaré avoir subi des traitements inégaux ou des discriminations ²							
		Origine, nationalité, couleur de peau	Sexe	Âge	Religion	État de santé ou handicap	Lieu de résidence, quartier	Autres ³	
Origine									
Immigrés, dont :	24	80	10	5	13	3	4	26	
Algérie	25	82	5	6	20	3	6	20	
Maroc, Tunisie	25	81	7	4	30	3	5	16	
Afrique sahélienne	34	92	6	2	9	3	4	18	
Afrique guinéenne ou centrale	40	89	6	5	2	2	2	20	
Asie du Sud-Est	16	85	13	8	2	2	3	29	
Turquie, Moyen-Orient	20	72	6	4	25	3	2	42	
Chine	27	88	13	2	1	2	2	30	
Europe du Sud	19	63	11	5	4	7	3	43	
Autres pays de l'UE27	22	66	24	5	5	4	7	36	
Descendants d'immigrés, dont :	25	69	20	11	18	5	10	22	
Algérie	35	77	15	14	23	4	9	22	
Maroc, Tunisie	34	74	15	9	30	3	10	21	
Afrique sahélienne	41	88	13	9	17	3	16	13	
Afrique guinéenne ou centrale	46	90	24	18	5	4	16	22	
Asie du Sud-Est	29	80	23	8	0	10	9	19	
Turquie, Moyen-Orient	28	75	13	6	29	7	7	25	
Europe du Sud	12	40	31	13	4	11	8	28	
Autres pays de l'UE27	15	19	36	12	0	10	3	24	
Natifs d'Outre-mer	29	82	15	9	4	4	4	37	
Descendants de natifs d'Outre-mer	33	81	23	10	1	8	9	21	
Sans ascendance migratoire ou ultramarine directe	14	17	37	18	2	10	5	31	
Âge									
18 à 30 ans	20	44	30	23	7	8	8	34	
31 à 40 ans	18	43	37	7	10	5	6	27	
41 à 50 ans	16	36	23	7	5	9	6	29	
51 à 59 ans	14	31	21	19	3	11	1	21	
Sexe									
Femmes	20	31	44	15	7	9	5	31	
Hommes	14	52	6	13	7	7	7	25	
Ensemble	17	39	28	14	7	8	6	29	

En 2023, selon le rapport “Immigrés et descendants d’immigrés de l’INSEE”, 24% de la population immigrée affirme avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au cours des cinq dernières années, là où ce chiffre est de 14% pour les personnes sans ascendance migratoire ou ultramarine directe. 80% des immigrés qui affirment avoir subi un traitement inégalitaire ou des discriminations ont déclaré que le motif était leur couleur de peau, leur origine ou leur nationalité. Les chiffres de la page précédente montrent aussi que ces chiffres sont plus élevés pour les personnes issues de pays extra-européens.

Le décret Bienvenue en France participe au stigmatisme des étudiant-es étranger-es extra-européen-nes et notamment africains, puisque ceux-ci représentent 45% des étudiant-es étranger-es.

2. DES INÉGALITÉS DE GENRE RENFORCÉES

Les étudiantes étrangères font aussi face à des inégalités de genre, et les étudiantes étrangères LGBTI+ à de l’homophobie ou de la transphobie. Déjà, les femmes et les personnes LGBTI+ ont plus de risques d’être peu soutenues par leur famille pour aller faire leurs études à l’étranger que les hommes cisgenre et hétérosexuels, notamment en raison de stéréotypes sur le rôle des femmes et de la division genrée du travail social, ou de ruptures familiales après des coming out.

Les étudiantes étrangères précaires, forcées de travailler en même temps que leurs études, sont aussi reléguées à des emplois socialement construits comme féminins, et exercent donc des travaux domestiques pénibles où elles sont très fortement exploitées, celles-ci se tournent aussi vers la prostitution.

Le fait d’être étrangère et les stéréotypes racistes et sexistes sur certaines origines peuvent aussi jouer un rôle dans le harcèlement sexuel dont ces étudiantes peuvent être victimes, à l’Université comme en dehors, en étant dans une situation de précarité forte.

3. UNE PRÉCARITÉ RENFORCÉE PAR CAMPUS FRANCE ET INSTITUTIONNALISÉE

Le système administratif pour étudier en France est très complexe et met beaucoup de pression sur les étudiant-es étranger-es. Au-delà de la somme colossale à réunir sur son compte en banque pour justifier d’un droit à étudier, il existe également de fortes disparités géographiques dans l’accès à Campus France : ses bureaux ne sont pas bien répartis dans les villes et souvent situés

dans les capitales. Certains pays n'ont même pas accès aux instances de Campus France, si bien que les étudiant·es doivent faire plusieurs voyages dans les pays voisins du leur dans lequel le bureau Campus France se situe ; c'est notamment le cas dans plusieurs pays d'Amérique Latine. De plus, les temps d'attente sont extrêmement longs.

Une fois arrivé·es en France, les démarches administratives sont tout aussi compliquées. La contrainte de devoir attester chaque année de posséder 650€ sur son compte bancaire ou d'avoir un garant, au risque de voir son titre de séjour non renouvelé par la préfecture, renforce la pression psychologique sur les étudiant·es étranger·es. Les étudiant·es étranger·es subissent aussi de plein fouet les difficultés liées à l'obtention et le renouvellement d'un titre de séjour.

B. LES TÉMOIGNAGES DES ÉTUDIANT·ES SUR L'IMPACT DE BEF SUR LEURS CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDE

Extrait 1 :

“Je suis une étudiante étrangère sans bourse, et malgré mon travail, j'ai dû contracter un prêt pour mon droit d'inscription. La banque m'a accordé un remboursement sur 12 mois seulement, ce qui m'oblige à payer 320 € par mois. Il ne me reste donc que 400 € pour vivre. Cette situation me pèse énormément, tant mentalement que physiquement. Je suis en dernière année de master, mais je pense à tout arrêter, car c'est devenu extrêmement difficile à gérer.”

Extrait 2 :

“Je suis étudiante étrangère je ne peux pas travailler pour le moment parce que j'ai pas encore de titre de séjour je galère avec le loyer et les charges quotidiennes en plus j'ai pas la somme pour payer les frais, j'avais des crises d'angoisse [...]”

Extrait 3 :

“Ces frais représentent une charge financière écrasante, difficilement soutenables pour ma famille et moi. En plus des bourses du CROUS, auxquelles nous ne sommes pas éligibles, les bourses dites d’excellence, comme la bourse Eiffel, nous sont refusées avant même notre arrivée, en raison de l’absence de recommandation formelle de nos universités où nous avons été acceptés. Une fois en France, malgré les recommandations que nous parvenons parfois à obtenir, ces bourses nous sont à nouveau refusées au motif qu’elles ne s’adressent qu’aux étudiant-es qui ne sont pas encore arrivé-es en France.

[...] Ma situation de précarité se répercute de manière directe sur mes besoins alimentaires et d’hygiène. Je me trouve dans l’incapacité d’acheter de la nourriture ou de subvenir à mes besoins essentiels, ce qui m’oblige à dépendre des distributions alimentaires [...]. Toutefois, ces distributions sont souvent saturées en raison de la forte demande, ce qui m’empêche d’en bénéficier régulièrement. Par exemple, le Restau du Cœur exige un justificatif de paiement de loyer, ce que je ne peux fournir car je suis en sous-location, ce qui complique davantage mon accès à ces aides alimentaires. De plus, je fais face à des refus de la part des épiceries solidaires, telles qu’Agoraé, en raison de mes revenus qui ne dépassent pas le seuil d’acceptation de 250 euros en plus chaque mois sans compter les autres charges mensuelles que je dois supporter. Ces obstacles rendent ma situation encore plus difficile à gérer au quotidien.”

Extrait 4 :

“Ces frais représentent une charge insupportable pour moi. Avec seulement une pension modeste que je reçois chaque mois, je peine déjà à couvrir mon loyer et mes autres besoins essentiels. Ajouter à cela une somme aussi exorbitante me met dans une position de détresse profonde.

Ces frais me font craindre de ne pas pouvoir poursuivre mes études, alors même que j’ai travaillé dur pour arriver ici et que mon parcours est important pour mon avenir. C’est injuste et décourageant de se voir imposer de telles barrières financières simplement parce que je suis étudiante internationale.”

Extrait 5 :

“Ma situation financière ne me permet pas de régler une telle somme. Voici quelques éléments illustrant mes difficultés :

- Depuis le décès de mon père en 2016, je suis le principal soutien financier de ma famille. Ma mère ne travaille pas, et j’ai un frère à charge.*
- Durant mes études précédentes, où j’ai obtenu ma licence, j’ai bénéficié d’une exonération des frais de scolarité en raison de ma précarité. J’ai également dû travailler à temps partiel pour couvrir mes besoins essentiels, avec le soutien d’organisations comme les Restos du Cœur.*
- Lorsque j’ai postulé via la plateforme “Mon Master”, je n’ai pas été informé clairement de cette hausse des frais. Ce n’est qu’après mon admission que j’ai pris connaissance de cette réalité.*

Cette augmentation des frais est une véritable barrière à mon accès à l’éducation. Malgré mes demandes répétées d’exonération adressées à l’université, celles-ci ont été rejetées, me laissant dans une situation d’extrême incertitude.”

Extrait 6 :

“I have to work full-time. Consequently, I can not attend the classes I am trying so hard to pay for. I am not eligible for any social scholarship as I just came to France in September 2024, and there seems to be nothing I can do about it. I am physically and mentally exhausted.”

Extrait 7 :

“ [...] Je vis dans une précarité que je n’aurais jamais imaginée. Je dors par terre chez une personne qui m’héberge contre un petit loyer, l’argent que je lui donne étant presque tout ce qui me reste. La nuit, je révise dans les toilettes pour ne pas le déranger. C’est là, assis sur le sol froid, que je lutte pour me concentrer, pour ne pas sombrer, pour ne pas éclater en sanglots.

Parfois, je me cache dans ces mêmes toilettes pour appeler mes parents. Je leur mens, je leur dis que tout va bien, que je tiens le coup. Mais ils me manquent tellement... Mon père, qui survit avec une retraite de 120 euros par mois, et ma mère, que je n’ose plus inquiéter avec mes problèmes. Avant, quand il faisait chaud, je sortais pour leur parler, mais maintenant, avec le froid, je me réfugie dans ce coin sombre, entre les serviettes que je cache pour qu’on ne voie pas ma détresse. [...]”

CONCLUSION

L'arrêté "Bienvenue en France" est une aberration, qui n'est rien d'autre que la mise en place d'un tri des étudiant·es, par la nationalité d'abord et par l'argent ensuite. Cet outil, au service des velléités racistes du gouvernement, sert ainsi directement la dédramatisation et donc la montée des idées fascistes comme celle de la préférence nationale.

Cette politique est en outre la consécration des politiques de destruction des services publics menées depuis 8 ans par la Macronie. En cherchant à faire reposer la survie des universités sur une contribution des étudiant·es, la ruine de ces dernier·es est inévitable et aura des conséquences sur l'entière de la société.

Le service public de l'enseignement supérieur doit être gratuit, ouvert à toutes et tous et émancipateur. L'Union Étudiante appelle donc les étudiant·es à continuer et amplifier la mobilisation dans chacune des universités, contre les politiques racistes, austéritaires et méprisantes, des différents gouvernements Macron.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- L'abrogation de Bienvenue en France ainsi que le remboursement aux étudiant·es étranger·es de la différence entre le montant dont ils et elles se sont acquitté·es en septembre 2024-2025 et celui déboursé par les étudiant·es nationales-aux,
- La suppression de tous frais d'inscription, ainsi que de la CVEC, taxe indexée à l'inflation et financée par les étudiant·es dont l'usage est obscur,
- Un plan massif d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche à hauteur d'au moins 8 milliards d'euros, à l'opposé des saignées budgétaires de Barnier et Bayrou
- Un revenu d'autonomie à hauteur de 1216€/mois pour toutes et tous, y compris les étudiant·es étranger·es, pour en finir avec la précarité étudiante et d'ici là une réforme des bourses en urgence, avec une augmentation massive des moyens dévolus à celle-ci ainsi que l'entrée immédiate des étudiant·es étranger·es dans le système.



@union.etudiante_



L'Union Étudiante



contact@union-etudiante.fr



union-etudiante.fr

CONTACTS PRESSE

presse@union-etudiante.fr